



# **CONCERTATION PROJET HYNOVERA**

## Enseignements et Décision du maître d'ouvrage HY2GEN



**HY2GEN**  
FRANCE

Concertation sous l'égide de la CNDP





# SOMMAIRE

---

## 1. LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CONCERTATION PAR LE PORTEUR DE PROJET ..... 4

- 1.1 La production de carburants renouvelables..... 4
- 1.2 Le foncier de la centrale de Gardanne / Meyreuil ..... 4
- 1.3 L'unité de production..... 5
- 1.4 Les approvisionnements en intrants..... 5
- 1.5 Une forte mobilisation locale..... 6

## 2. LA DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE..... 7

- 2.1 Les objectifs définis par le maître d'ouvrage ..... 7 à l'issue de la concertation
- 2.2 Les modifications apportées au projet ..... 7
- 2.3 Les études en cours et à mener ..... 8
- 2.4 Les suites de la concertation ..... 8

## Annexes..... 9

## 3. LE PROJET HYNOVERA ET LE PORTEUR DE PROJET ..... 10

- 3.1 Le projet HYNOVERA entré en concertation....10
- 3.2 Le porteur de projet, HY2GEN France.....10

## 4. L'ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ..... 11

- 4.1 La concertation préalable sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).....11
- 4.2 L'initiative du porteur du projet .....12
- 4.3 Les objectifs et engagements du porteur de projet dans la concertation préalable .....12

## 5. LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION ..... 14

- 5.1 L'information de la concertation : rappel du calendrier général .....14
- 5.2 Le dispositif d'information de la concertation .....15
- 5.3 Le dispositif de participation du public.....19
- 5.4 En résumé : les chiffres-clés de la concertation .....28

## 6. LES RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE AUX DEMANDES DES GARANTS ..... 29



## AVANT-PROPOS

Le présent document vise à présenter les enseignements et la décision du maître d'ouvrage portant sur le projet Hynovera (implantation d'une unité de production de carburants renouvelables à Meyreuil/Gardanne), suite à la concertation publique décidée par la Commission Nationale de Débat Public (CNDP).

Cette concertation préalable s'est déroulée du 19 septembre au 21 novembre 2022. Elle s'achèvera le 21 février 2023 avec la transmission à la CNDP du présent document (art. R.121-24 CE), qui contient la réponse aux avis du public et aux recommandations des garants (cf. annexe).

La participation en nombre de l'ensemble des parties prenantes, riverains, habitants des communes du périmètre, professionnels, futurs usagers, associations..., lors des réunions publiques et des concertations mobiles, ainsi que les nombreuses contributions en ligne via le site internet ont permis au maître d'ouvrage de mieux connaître les attentes et besoins concernant l'implantation potentielle de son projet sur le territoire.

Le groupe HY2GEN, maître d'ouvrage du projet Hynovera et auteur de ce document, remercie l'ensemble des contributeurs et participants et vous invite à découvrir ci-après les principaux enseignements tirés de cette concertation et sa décision concernant les suites à donner au projet.



## LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA CONCERTATION PAR LE PORTEUR DE PROJET

Au cours des deux mois de concertation, le public a pu exprimer des avis, des questions, des idées d'évolution du projet. C'est le principal intérêt de la concertation pour le maître d'ouvrage, qui a entendu l'ensemble des contributions, et en a tiré différents enseignements. Le bilan des garants a également permis au maître d'ouvrage de reconsidérer et d'affiner le projet présenté lors de la concertation (cf. réponses aux garants en annexe). Les thèmes listés ci-dessous, abordés de manière récurrente lors des rencontres et en ligne sur le site internet, ont permis au maître d'ouvrage de mieux comprendre les besoins, préoccupations ou attentes du public.

### 1.1 La production de carburants renouvelables

Certains participants à la concertation ont argumenté autour du fait qu'Hynovera contribuerait à faire voler plus d'avions et soutiendrait ainsi la croissance d'une mobilité trop gourmande en ressources pour des usages non prioritaires. D'autres ont salué une proposition de décarbonation pour des usages essentiels (sécurité civile par exemple).

- ✓ Enseignement tiré : le maître d'ouvrage partage les ambitions de décarbonation exprimées par le territoire grâce à l'usage de carburants renouvelable pour contribuer à la transition énergétique non fossile. Hynovera serait à la fois l'une des réponses aux politiques publiques de décarbonation pour les secteurs les plus émissifs et une proposition de réponse aux besoins exprimés des usagers des secteurs aéronautique et maritime locaux.

### 1.2 Le foncier de la Centrale de Gardanne/ Meyreuil

Au cours de la concertation, plusieurs axes de discussion ont porté sur l'opportunité de l'utilisation du foncier de la Centrale de Gardanne / Meyreuil :

- Hynovera s'insérerait sur un territoire en reconversion industrielle tel que défini par le Pacte de territoire, et serait l'un des candidats à l'implantation sur le site, susceptible d'accueillir d'autres projets. Hynovera bénéficierait sur ce foncier d'infrastructures adaptées et de synergies avec les installations industrielles existantes et/ou à venir. Cela a donné lieu à de nombreux avis et questionnements.
- Au cours de la concertation, l'option zéro, autrement dit l'implantation du projet sur un autre territoire, a été abordée.
- Plusieurs autres options ont été présentées au public par le biais de projets alternatifs et/ou complémentaires.

Certains participants ont exprimé leurs craintes de voir s'installer un établissement classé Seveso seuil bas à proximité des habitations.

- ✓ Enseignements tirés : Le maître d'ouvrage entend ces craintes légitimes exprimées et ambitionne d'intégrer son projet dans une dimension d'acceptabilité urbaine. Toutes les études nécessaires à l'implantation d'un futur projet en pleine adéquation avec son environnement urbanisé devraient être menées à bien. La maîtrise industrielle et la minimisation des impacts seront des prérequis pour une implantation revue au sein du foncier disponible de la Centrale, avec la prise en compte de la spécificité des habitations les plus proches. Les investissements dans les études prendront également en compte les aspects d'une intégration paysagère exemplaire.

### 1.3 L'unité de production

Les procédés industriels et techniques de production prévus pour Hynovera présentés lors de la concertation ont suscité des questions portant sur les enjeux de sécurité. Parmi les points évoqués :

- La torchère confinée
- L'électrolyse de l'eau ( pour produire l'hydrogène et l'oxygène)
- La gazéification de biomasse
- Le procédé Fischer-Tropsch ( pour la synthèse des carburants renouvelables).
- ✓ Enseignement tiré : le maître d'ouvrage a pris la mesure des demandes pour préciser et rassurer le public sur la maîtrise de l'impact sécuritaire de son implantation dans le territoire.

Les effets induits par cet objet industriel tels que les possibles nuisances aux riverains (bruit / qualité de l'air / transport routier) et son intégration paysagère ont fait l'objet de multiples avis.

- ✓ Enseignements tirés : le maître d'ouvrage a bien noté que :
  - Les riverains sont très sensibles aux bruits possiblement ajoutés aux productions actuelles. Le maître d'ouvrage s'engage à conduire des études de bruit, notamment en installant des capteurs en limite de propriété du projet, permettant une étude au stade initial (sans Hynovera). Ces capteurs perdureront une fois le site construit.
  - Des inquiétudes ont été exprimées quant à une éventuelle pollution de l'air. La mise en place de capteurs a été demandée et sera réalisée.
  - La question des transports routiers et notamment le nombre de poids-lourds en circulation est un sujet majeur.
  - L'intégration paysagère sur ce site sera prépondérante.
  - Le bilan carbone du projet doit être anticipé.

Hynovera comme nouvel objet industriel sur le territoire a également ouvert aux débats des contributions portant sur l'emploi local, les formations associées, les retombées fiscales et économiques prévues, les aides et subventions potentielles, ainsi que les compensations financières espérées.

- ✓ Enseignements tirés, le maître d'ouvrage a noté que :
  - La création d'emplois non délocalisables est importants pour le territoire.
  - La formation est une dimension stratégique du Pacte de territoire car elle permettrait la préservation et le développement de l'employabilité des habitants du territoire.
  - Les bénéfices socio-économiques du projet n'ont pas été suffisamment pris en compte, ils mériteront d'être explicités.
  - Le fait qu'Hynovera soit un projet financé par des fonds privés, mais néanmoins aidé par des subventions liées aux études préalables est un point à approfondir.
  - La rentabilité des produits finis doit faire l'objet d'une meilleure pédagogie dès lors que le modèle industriel choisit pourra être présenté au public.
  - Les riverains de la Centrale ont souhaité ouvrir la discussion sur de potentielles indemnités financières, or, Hynovera ne sera pas un site Seveso seuil haut, écartant de fait cette éventualité.

### 1.4 Les approvisionnements en intrants

Le public s'est montré vigilant quant aux ressources locales et potentiels impacts environnementaux liés aux intrants bois et eau principalement.

- ✓ Enseignements tirés, le maître d'ouvrage a noté que :
  - L'approvisionnement en biomasse forestière : quantité, provenance, certifications est un enjeu. Lors des réunions publiques, une suggestion a été émise concernant la possible utilisation des « déchets de bois » provenant des tailles d'entretien dans les parcs et jardins.
  - Quant à la ressource en eau, une suggestion a été évoquée d'explorer l'utilisation de l'eau de la mine.

## 1.5 Une forte mobilisation locale

De nombreux contributeurs / experts / entreprises ont exprimé leurs points de vue en tribune, cf. liste des réunions publiques. Les services de l'Etat étaient présents à toutes les réunions publiques : sous-préfecture, DREAL, DGEC, DGAC, Pôle emploi...

Au gré de la conduite des 6 réunions publiques, le maître d'ouvrage a noté une très forte progression des participants en présentiel comme du nombre de questions et avis publiés sur le site de la concertation

- ✓ Enseignements tirés, le maître d'ouvrage a noté que :
- Le territoire du projet n'est pas très acculturé à la concertation publique. Par conséquent, cette étape de dialogue a été pour beaucoup de participants l'occasion de porter des messages publiquement.
  - Les porteurs de projets alternatifs et/ou complémentaires ont pu – grâce à cette concertation – présenter les prémices de leurs projets publiquement.

La temporalité de la concertation est un véritable enjeu pour que le projet puisse être présenté à son stade d'avancement actuel. En effet, toutes les études ne sont pas finalisées et le public aurait aimé disposer de toutes les réponses ; ce processus devra par conséquent se poursuivre dans le cadre de la concertation complémentaire prévue à l'article L 121-14 du code de l'environnement.



## LA DÉCISION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Selon les enseignements tirés ci-avant, et après la lecture du bilan des garants, le maître d'ouvrage a décidé de revoir et de modifier son projet d'unité de production de carburants renouvelables, afin d'améliorer son implantation territoriale. L'objectif du maître d'ouvrage est de prendre en compte les attentes exprimées lors de la concertation afin de mener à bien le projet dans un climat apaisé. L'unité de production devra s'insérer au sein de l'existant en étant respectueuse des habitants comme de l'environnement

### 2.1 Les objectifs définis par le maître d'ouvrage à l'issue de la concertation

Le maître d'ouvrage a pris en compte les attentes du public et mettra en œuvre les mesures nécessaires afin d'améliorer l'insertion du projet au sein de son environnement et de garantir la sécurité des personnes et le respect de l'environnement. Les axes prioritaires sont :

- sortir d'un classement Seveso
- tenir compte de tous les aspects environnementaux et de sécurité pour les riverains, habitants, futurs salariés, sous-traitants...
- limiter l'approvisionnement en biomasse forestière
- minimiser la consommation d'eau
- veiller à utiliser la logistique la moins impactante

Par conséquent, la capacité totale de production serait réduite de moitié pour minimiser l'empreinte foncière, les besoins en matières premières, la logistique, et le montant des investissements.

### 2.2 Les modifications apportées au projet

Grâce à la concertation et aux enjeux soulevés, le maître d'ouvrage a décidé de porter les modifications majeures suivantes :

- la production de méthanol impliquait un stockage et donc un classement Seveso seuil bas. Le maître d'ouvrage a décidé d'abandonner la production et le stockage de méthanol sur le site. Le projet ne sera plus classé Seveso.
- La sécurité, le régime réglementaire : sans méthanol, le projet deviendrait une Installation classée pour la protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation. Le maître d'ouvrage rendra le cadrage réglementaire consultable lors de l'enquête publique.
- les technologies : afin de minimiser l'empreinte foncière, les besoins en matières premières, le montant des investissements et conserver un modèle d'affaire rentable, le maître d'ouvrage étudie deux nouvelles options :
  - un procédé de fermentation de biomasse puis distillation, dit « alcohol to jet »
  - un procédé lié au captage et ou usage de CO2 pour produire du carburant aviation renouvelable de synthèse.
- l'optimisation des approvisionnements en intrants :
  - la réduction de la capacité totale de production va réduire très fortement les volumes d'eau utilisés dans le procédé. Le maître d'ouvrage étudie la suggestion apportée lors de la concertation d'utilisation d'eau de la mine.



- les approvisionnements en bois, CO<sub>2</sub> : une évolution de la technologie employée permettrait également de :
  - substituer à la biomasse forestière des résidus d'exploitation forestière (produits connexes de bois d'œuvre par exemple),
  - introduire des intrants potentiellement issus de l'économie circulaire : résidus de biomasse, mais aussi matières végétales non-alimentaires tels que noyaux d'olives, ceps de vigne...
  - varier les approvisionnements en carbone comme le captage ou l'importation de CO<sub>2</sub>.
- réduire le stockage : le maître d'ouvrage a pour but de réduire la quantité d'hydrogène stockée de même pour l'oxygène principalement par la réduction de la capacité totale de l'installation.
- choisir le mode de transport le moins impactant : le fret ferroviaire reste prioritaire. Le maître d'ouvrage va continuer de s'impliquer avec les différents acteurs industriels et institutionnels régionaux dans la remise en service du train, même si la décision finale ne lui incombe pas.

### 2.3 Les études en cours et à mener

Les enseignements tirés de la concertation et les décisions précédemment évoquées ont engendré l'arrêt des études d'ingénierie, d'impact et de dangers liées au projet présenté en concertation. De nouvelles études d'ingénierie, d'impact et de dangers sont lancées, en raison des modifications apportées au projet. Elles seront disponibles dans le courant du 3e trimestre 2023.

Les suggestions émises lors de la concertation seront prises en compte dans ces études.

Un avis indépendant sur ses études réalisées sera diligenté par le maître d'ouvrage auprès d'un organisme notifié agréé tel que l'Apave, Bureau Veritas ou équivalent ; avant de soumettre ces études aux services instructeurs de l'Etat.

Ces études détermineront le cadrage réglementaire qui sera présenté avec la demande d'autorisation environnementale -DDAE, consultable lors de l'enquête publique.

### 2.4 Les suites de la concertation

Conformément à l'article L 121-14 du Code de l'environnement, HY2GEN s'engage à présenter le projet et à rester en lien avec le territoire, par le biais de modalités d'information et de participation du public qui seront définies en lien avec la CNDP.

Le maître d'ouvrage informera régulièrement le public des avancées des études et donc du projet.

Le site internet du projet, sera mis à jour régulièrement par HY2GEN pour informer l'ensemble du public de l'actualité du projet.

A ce jour, les échéances prochaines seraient les suivantes (estimations dépendantes de l'avancée des étapes):

- Printemps - automne 2023 : concertation complémentaire
- 3ème trimestre 2023 : nouvelles études de faisabilité livrant la nouvelle configuration technique des procédés industriels
- 4ème trimestre 2023 : demande d'autorisation environnementale (DDAE) / dépôt de permis de construire
- Premier semestre 2024 : enquête publique
- Janvier - septembre 2024 : études détaillées
- 2025 – 2028 : phase de construction et recrutements
- Second semestre 2028 : mise en service de l'unité de production.



## ANNEXES

	<b>LE PROJET HYNOVERA ET LE PORTEUR DE PROJET</b> .....	<b>10</b>
3.1	Le projet HYNOVERA entré en concertation .....	10
3.2	Le porteur de projet, HY2GEN France .....	10
	<b>L'ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE</b> .....	<b>11</b>
4.1	La concertation préalable sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) .....	11
4.2	L'initiative du porteur du projet .....	12
4.3	Les objectifs et engagements du porteur de projet dans la concertation préalable .....	12
	<b>LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION</b> .....	<b>14</b>
5.1	L'information de la concertation : rappel du calendrier général .....	14
5.2	Le dispositif d'information de la concertation .....	15
5.3	Le dispositif de participation du public .....	19
5.4	En résumé : les chiffres-clés de la concertation .....	28
	<b>LES RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE AUX DEMANDES DES GARANTS</b> .....	<b>29</b>



## LE PROJET HYNOVERA ET LE PORTEUR DE PROJET

### 3.1 Le projet HYNOVERA entré en concertation

Hynovera a pour objectif de produire des carburants renouvelables à partir d'hydrogène vert et de biomasse forestière sur une partie du site de la Centrale Thermique de Provence (Bouches-du-Rhône).

Trois catégories de carburants renouvelables seraient produites sur le site : kérosène, diesel et méthanol, afin d'offrir une alternative aux carburants fossiles pour l'aviation et le maritime. L'enjeu est la décarbonation de leurs activités.

L'estimation de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la production de ces carburants à partir de ressources renouvelables serait de 93 % par rapport à une production de carburants fossiles, soit de 200 000 tonnes/an.

Le foncier visé pour l'implantation du projet Hynovera se situe sur le site de la Centrale de Provence, en reconversion à la suite de la fermeture de la tranche charbon. Plusieurs raisons ont motivé ce choix : des facilités logistiques, la proximité avec les aéroports et ports régionaux, la contribution à la création d'emplois locaux et durables, ou encore l'adéquation avec le Pacte de territoire et les politiques régionales, nationales et européennes liées à la transition énergétique

### 3.2 Le porteur de projet, HY2GEN France

Sensibles à l'avenir de notre planète, en créant le groupe HY2GEN, ses fondateurs sont partis en pionniers à la conquête de nouveaux possibles : « *Nous croyons que l'hydrogène renouvelable et les carburants renouvelables apporteront une solution aux nouveaux défis environnementaux. Ils sont notre source d'inspiration pour équilibrer économie, développement durable et protection de l'environnement* » (cf. dossier de concertation).

Les objectifs d'HY2GEN : développer, construire, financer et exploiter des installations industrielles de production d'hydrogène renouvelable et/ou de carburants renouvelables, afin de proposer des solutions permettant aux secteurs fortement émissifs de décarboner leurs activités pour atteindre la neutralité carbone.

Cyril Dufau-Sansot, PDG du groupe, et Denis Grisoni, Directeur des projets France, étaient présents en tribune lors de l'ensemble des réunions publiques de la concertation. Ils ambitionnent un projet pérenne de transition énergétique pour leur territoire



## L'ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

### 4.1 La concertation préalable sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

#### Rappel du cadre réglementaire

Les dispositions de l'article R. 121-2 du Code de l'environnement imposent au porteur d'un projet une saisine de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), notamment lorsque son montant est supérieur à 300 millions d'euros. Le projet Hynovera nécessitant un investissement de 460 millions d'euros (financement privé et public), HY2GEN a saisi la CNDP le 24 septembre 2021.

#### La décision de la CNDP et la nomination de deux garants

Compte-tenu des caractéristiques d'Hynovera, la CNDP a décidé, le 6 octobre 2021, de la mise en place d'une concertation publique. Elle en a confié l'organisation au porteur de projet, et a désigné le même jour deux garants : Vincent Delcroix et Philippe Quévremont. Ils sont chargés de veiller à l'information et à la participation du public, à la transparence des informations, à l'égalité de traitement des participants quels que soient leurs statuts et opinions, et à l'argumentation des avis.

#### Les objectifs de la concertation tels que définis dans la lettre de mission des garants<sup>1</sup>

Le champ de la concertation est particulièrement large. Il est important que l'ensemble des parties prenantes ait connaissance des dispositions légales. L'article L121-15-1 du Code de l'environnement précise que la concertation préalable permet de débattre :

- De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet
- Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- Des solutions alternatives, y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre
- Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

La lettre de mission des garants du projet Hynovera précise également que la concertation préalable est une première étape dans la vie « publique du projet ». Elle indique, concernant son caractère innovant, qu'il s'agit d' « identifier le plus en amont possible l'éventuel besoin d'expertise complémentaire » et évoque « la conflictualité locale, qui nécessite de prendre en compte l'ensemble des questions soulevées ». L'accent est également mis sur la nécessité de « l'expression de tous les publics ».

<sup>1</sup> Lettre de mission disponible [sur le site de la CNDP](#)

## 4.2 L'initiative du porteur du projet

La concertation préalable au titre du Code de l'environnement visant à associer le public le plus en amont possible, la CNDP invite à présenter chaque projet au plus tôt, pour informer le public, recueillir son opinion, et apporter si besoin des modifications.

Pendant la concertation Hynovera, c'est donc un projet à ses prémices qui a été présenté par HY2GEN : le maître d'ouvrage a informé la CNDP dès qu'Hynovera a été retenu dans le cadre du Pacte de territoire, la concertation s'est ensuite déroulée pendant les études préliminaires.

Elle est donc intervenue avant les demandes d'autorisations administratives (déclaration d'utilité publique, dossier de demande d'autorisation d'exploiter, autorisation loi sur l'eau...).

HY2GEN a également veillé à ce que les temps d'échanges, lors des réunions publiques, permettent d'aborder le projet Hynovera sous l'ensemble des angles évoqués dans le Code de l'environnement, c'est-à-dire :

- l'opportunité du projet, ses objectifs, ses caractéristiques/orientations principales, les enjeux socio-économiques qui s'y rattachent, les impacts significatifs qu'il pourrait avoir sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- les solutions alternatives et/ou complémentaires, voire l'absence de mise en œuvre du projet (option zéro),
- les modalités d'information et de participation du public après la concertation publique.

La variété des formats a permis d'encourager l'expression du plus grand nombre de parties prenantes :

- à l'oral, lors des réunions publiques en soirée et des concertations mobiles dans des pôles d'activités en journée, ainsi qu'un vendredi et un dimanche matins sur le marché de Gardanne.
- à l'écrit, via le site internet, les cahiers d'acteurs ou de présentation de projet, ou encore les cartes T.

## 4.3 Les objectifs et engagements du porteur de projet dans la concertation préalable

Comme évoqué dans l'édito du dossier de concertation, c'est avec la volonté d'écouter les souhaits du public - afin si nécessaire d'adapter le projet - que le maître d'ouvrage a initié la concertation autour d'Hynovera : « *Ce dossier de concertation est le support de référence de la concertation publique qui vous permettra de prendre connaissance de notre projet, comme de vous exprimer selon les principes de participation du public en matière environnementale. Aussi, et afin que nous puissions nous rencontrer et échanger, plusieurs rendez-vous sont proposés, dont six réunions publiques programmées entre le 19 septembre et le 21 novembre 2022 à Meyreuil et Gardanne* ».

Engagé dans la réussite de l'exercice, le porteur du projet a également signé la charte de la participation du public<sup>2</sup>, qui énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. Elle s'adresse à tous les participants (porteur de projet et public) et constitue une aide dans la mise en œuvre du dispositif de participation. L'adhésion à la charte de la participation du public vaut mise en œuvre des valeurs et principes qu'elle contient.

Afin de permettre à toutes les parties prenantes de s'informer et de participer, le maître d'ouvrage s'est fixé avec les garants les objectifs suivants :

### Fournir au public des documents clairs et pédagogiques

Afin que l'ensemble des personnes intéressées par le projet puisse disposer des informations essentielles, différents documents ont été rédigés et mis à la disposition du public, en version imprimée et/ou en ligne sur le site de la concertation (toujours en accord avec les garants, et avec la validation de la CNDP).

- **Au lancement de la concertation :**
  - [le dossier de concertation](#)

---

2 HY2GEN est signataire de la charte de la participation du public <https://www.ecologie.gouv.fr/charte-participation-du-public>

- la synthèse du [dossier de concertation, comportant le](#) descriptif du projet et les informations disponibles à ce stade – ces documents étaient disponibles en version papier sur les lieux de la concertation et téléchargeables via le site de la concertation
- [le site internet](#)
- **Pendant la concertation :**
  - des supports de présentation pédagogiques adaptés à chaque événement et réalisés avec la contribution d'experts (documents de présentation, supports de réunion) **15 fiches thématiques**, émises, à partir du 9 novembre sur : les carburants renouvelables / Le bois / l'électricité verte / l'eau / l'électrolyse de l'eau / la synthèse de Fischer-Tropsch / la gazéification de la biomasse / l'hydrogène vert / la torréfaction de la biomasse / le transport décarboné / les usages des carburants Hynovera : secteurs aviation et maritime / l'analyse préliminaire de l'environnement du site / les impacts potentiels sur l'environnement / les risques technologiques / la torchère
  - la rubrique « [Aller plus loin](#) » du site internet de la concertation répertoriant des informations destinées à nourrir les échanges

### Assurer l'information du public via différents canaux

Afin de remplir l'obligation d'information de la tenue de la concertation au public le plus large, un plan de communication comportant les actions/outils et canaux privilégiés a été défini par le maître d'ouvrage avec l'approbation des garants. Les communes du périmètre ont été contactées afin de diffuser l'information au mieux, chacune ayant la liberté de ses choix (certains outils proposés n'ont pas été acceptés par les mairies, par exemple les tracts en boîte aux lettres).

Ces modalités d'information du public ont été présentées, amendées et validées en séance le 1<sup>er</sup> juin 2022 à la CNDP, avec l'ensemble des modalités envisagées.

L'ensemble des canaux et outils retenus pour permettre l'information du public sont présentés au chapitre 3.2.

### Donner la parole à toutes les parties prenantes, via des modalités diversifiées

L'un des objectifs de la concertation étant de permettre l'expression de l'ensemble des publics<sup>3</sup>, différentes modalités ont été définies avec les garants, avant d'être soumises à la validation de la CNDP. Les modalités retenues pour Hynovera :

- **Des réunions publiques** (générales et thématiques), en soirée, en alternance à Meyreuil et Gardanne, territoire visé pour l'implantation du projet,
- **Des concertations mobiles**, le matin et en journée, où les participants ont pu échanger en direct avec le porteur de projet et les garants,
- **Des cartes T** (affranchissement prépayé), destinées principalement aux personnes ne disposant pas d'accès à internet,
- **Des cahiers d'acteurs** : avis plus développés exprimant la position d'une personne morale (structure ou organisation),
- **Le site internet** : des espaces participatifs permettant de recueillir les avis et questions (via un formulaire), déposer des cahiers d'acteurs et des cahiers de présentation des projets complémentaires et ou alternatifs. L'ensemble des contributions et des réponses apportées aux questions sont publiques et restent accessibles via le site de la concertation.

<sup>3</sup> Lettre de mission disponible [sur le site de la CNDP](#)

## Interagir avec les questionnements des publics

Afin de permettre le meilleur échange possible avec le public, des réponses claires et argumentées aux questions posées ont été fournies :

- Directement en présentiel lors des différents évènements,
- Via le site internet de la concertation en faisant systématiquement référence à des données sourcées : chiffres, études et réglementations,
- Par mail (les réponses aux questions posées via le site ont été publiées en ligne et ont reçu des réponses personnalisées par mail),
- Par courrier (pour les émetteurs de carte T ayant mentionné uniquement une adresse postale).

## Permettre la traçabilité des échanges et productions

Chaque réunion ou atelier a été enregistré (version audio). Les verbatims correspondants ont été publiés sur le site internet de la concertation dans un délai de quelques jours et systématiquement avant la réunion suivante. Les documents présentés lors des réunions ont été, de manière exhaustive, publiés sur le site en complément des verbatims.

Après chaque concertation mobile, un compte-rendu a été rédigé, résumant l'information donnée et l'avis du public. Ces comptes-rendus ont également été diffusés sur le site internet.

Les actualités de la concertation ont été publiées de façon régulière sur le site internet de la concertation.



## LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

Les modalités d'information et de participation définies en lien avec les garants et les mairies du périmètre ont été examinées et validées par la CNDP le 1<sup>er</sup> juin 2022. Réglementairement, la concertation préalable doit s'effectuer sur une durée minimale de quinze jours et maximale de trois mois (article L121-16 du Code de l'environnement). La concertation du projet HYNOVERA s'est tenue du 19 septembre au 21 novembre 2022, soit plus de deux mois.

### 5.1 L'information de la concertation : rappel du calendrier général

Le dispositif d'information de la concertation, détaillé ci-après, a été déployé entre août et novembre 2022.

- **24 septembre 2021** : saisine de la CNDP<sup>4</sup> par HY2GEN pour son projet Hynovera
- **6 octobre 2021** : décision de la CNDP d'une concertation préalable et nomination des deux garants
- **11 octobre 2021** : lettre de mission des garants publiée par la CNDP
- **17 octobre 2021** : [parution au Journal Officiel](#)
- **Octobre 2021 – septembre 2022** : préparation de la concertation par le porteur de projet en lien avec les garants

<sup>4</sup> L'ensemble des documents de référence concernant la CNDP sont disponibles [ici](#) :

- **1er juin 2022** : approbation par la CNDP du dossier de concertation et des modalités de la concertation
- **29 juillet 2022** : publication d'une annonce légale dans Les Nouvelles Publications et La Provence
- **16 août 2022** : mise en ligne du [site internet](#) de la concertation Hynovera (uniquement les pages informatives et documents de référence)
- **22 août 2022** : publication sur le site de la CNDP du dossier de concertation et de sa synthèse
- **A partir du 25 août 2022 et jusqu'au 22 novembre 2022** : mise en place de l'affichage et des expositions dans les cinq mairies du périmètre de la concertation
- **7 septembre 2022** : tenue d'une conférence de presse et envoi d'un communiqué annonçant la concertation
- **19 septembre - 21 novembre 2022** : phase de concertation publique
- **19 septembre** : ouverture des espaces « Participer » et « Contribuer » du site internet de la concertation
- **19 décembre 2022** : publication du [bilan des garants de la concertation](#)
- **21 février 2023** : publication des enseignements et de la décision du porteur de projet.

## 5.2 Le dispositif d'information de la concertation

Conformément aux attentes exprimées par les garants, la concertation a été annoncée dès le mois d'août 2022 sur un périmètre géographique de trois kilomètres autour du site d'implantation visé, c'est-à-dire sur les communes de Meyreuil, Gardanne, Fuveau, Bouc-Bel-Air et Aix-en-Provence, grâce aux différents outils et canaux suivants :

### Le dossier de concertation et sa synthèse



#### DOSSIER DE CONCERTATION PUBLIQUE

Sous l'égide de  
LA CNDP  
LE CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION

DU 19 SEPTEMBRE  
AU 21 NOVEMBRE 2022



[www.concertation.hynovera.fr](http://www.concertation.hynovera.fr)

[La synthèse du dossier de concertation](#) (8 pages, format A4), a été imprimée à 1 000 exemplaires, entièrement écoulés dans les mairies, lors des réunions publiques et concertations mobiles. Elle est également disponible sur le site internet de la concertation.

[Le dossier de concertation](#) (68 pages, format A4), présente le projet Hynovera, son contexte, le maître d'ouvrage HY2GEN, les enjeux et objectifs du projet, ses caractéristiques, les impacts et risques potentiels, les retombées socio-économiques.

→ 1 000 exemplaires ont été imprimés et 948 ont été diffusés durant la concertation dans les cinq mairies du périmètre, lors des concertations mobiles et des réunions publiques. Le dossier est également téléchargeable en ligne sur le site internet de la concertation.



#### SYNTHÈSE DE CONCERTATION PUBLIQUE

DU 12 SEPTEMBRE  
AU 14 NOVEMBRE 2022



[www.concertation.hynovera.fr](http://www.concertation.hynovera.fr)



## L'annonce légale



Conformément aux articles L.121-16 et R.121-19 du Code de l'environnement, la concertation a fait l'objet d'une communication papier et web par la publication d'une annonce légale le 29 juillet 2022 dans La Provence et Les Nouvelles Publications.

## Des communications via les cinq communes concernées : Meyreuil, Gardanne, Fuveau, Bouc-Bel-Air et Aix-en-Provence

Des supports de présentation de la concertation (textes de présentation de la concertation et visuels) ont été transmis aux mairies du périmètre de la concertation pour diffusion via leurs journaux municipaux, sites internet, réseaux sociaux (cf. post Facebook en annexe p. xx) et affichages digitaux. Chacune d'entre elles a choisi son mode de communication en fonction des outils à sa disposition :

- **Meyreuil** : insertion dans le journal municipal « Meyreuil Info » sorti en août 2022, publication sur le site internet et l'application mobile destinée aux habitants, affichage sur les deux panneaux digitaux
- **Gardanne** : insertion dans le journal municipal, publication sur le site internet
- **Aix-en-Provence** : publication sur le site internet avec un focus sur les trois mairies de quartiers les plus proches du site du projet (La Duranne, Luynes et Pont de l'Arc), publication sur l'application mobile destinée aux habitants de La Duranne
- **Fuveau** : affichage sur les panneaux lumineux, publication sur le site internet, la page Facebook et l'application « Fuveau et vous »
- **Bouc-Bel-Air** : publication sur le site internet, affichage sur le panneau digital municipal

## L'affiche de communication

**CONCERTATION PUBLIQUE**  
19 septembre > 21 novembre 2022

**CALENDRIER DES RÉUNIONS PUBLIQUES**

Date	Thème	Lieu
Lundi 19 septembre	Réunion de lancement de la concertation	Salle Jean Monnet, place de l'Europe au Plan de Meyreuil, à partir de 18h.
Mardi 11 octobre	Le projet industriel, ses impacts et ses risques	Salle Maison du peuple, 92 avenue Léo Lagrange, à partir de 18h.
Mardi 27 septembre	Politiques publiques de transition énergétique : la production de carburants renouvelables pour l'aviation et le maritime	Salle Maison du peuple, 92 avenue Léo Lagrange, à partir de 18h.
Judi 20 octobre	Projets alternatifs et/ou complémentaires et Emploi	Espace La Croix, salle Mistral, 7 chemin de la Serrière, à partir de 18h.
Mardi 4 octobre	L'approvisionnement en biomasse forestière pour la production des carburants renouvelables Hynovera	Espace La Croix, salle Mistral, 7 chemin de la Serrière, à partir de 18h.
Mercredi 9 novembre	Réunion finale de la concertation	Salle Maison du peuple, 92 avenue Léo Lagrange, à partir de 18h.

Nous viendrons également à votre rencontre à l'occasion de **CONCERTATIONS MOBILES** dont les dates seront communiquées ultérieurement sur notre site internet.

Infos et participation sur : [www.concertation.hynovera.fr](http://www.concertation.hynovera.fr)

200 affiches au format A3, présentant le calendrier des réunions de concertation, ont été remises le 26 août aux cinq communes du périmètre de la concertation. Une mise à jour a été effectuée en cours de concertation pour annoncer le report des deux dernières réunions publiques.

## L'affiche légale

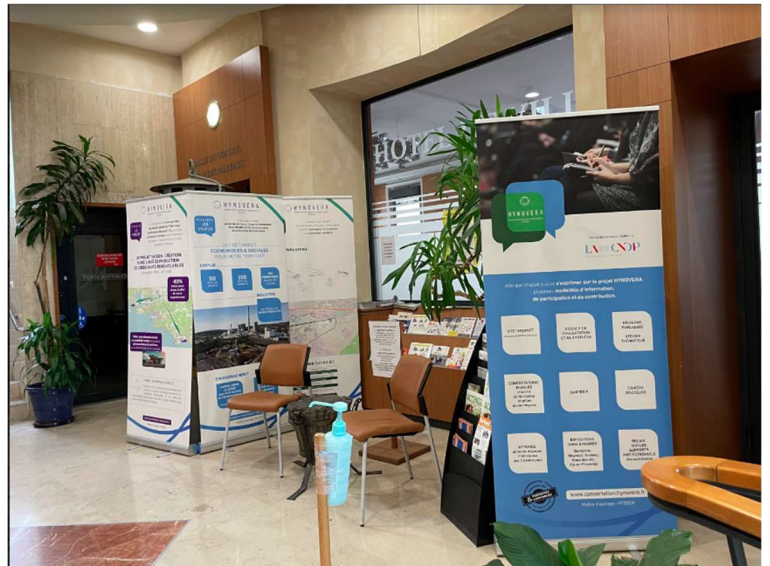


Cet avis a été installé dans les espaces réservés à l’affichage municipal à partir du 26 août et jusqu’au 22 novembre 2022.

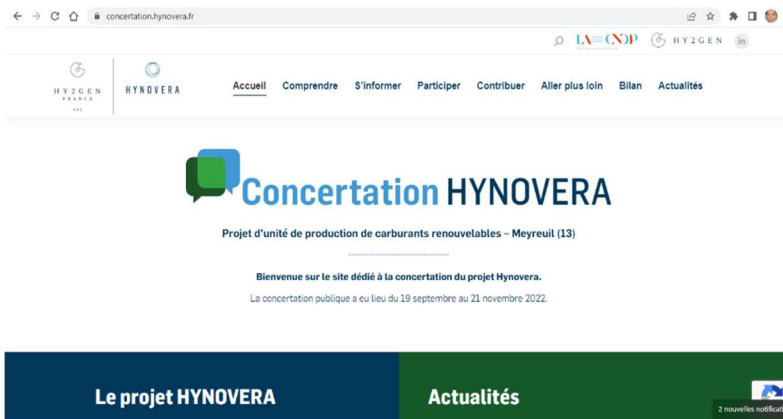
## Les expositions

Du 7 septembre au 21 novembre 2022, quatre panneaux présentant le projet ont été proposés aux mairies pour l’exposition dans divers lieux du périmètre de la concertation, selon les modalités validées par la CNDP :

- **Meyreuil** : Hall de la Médiathèque – 23 avenue Jean Petit et Hall de la mairie – avenue de l’Europe
- **Gardanne** : Hall de la mairie – cours de la République puis dans les locaux du service urbanisme
- **Bouc-Bel-Air** : Hall de la mairie – rue de l’Hôtel de ville (retrait de l’exposition avant la fin de la période recommandée)
- **Luynes** : mairie annexe – place de la Libération, Aix-en-Provence
- **Pont de l’Arc** : mairie annexe - 75 Route des Milles - Place Sextia, Aix-en-Provence.



## Le site internet



Le site [www.concertation.hynovera.fr](http://www.concertation.hynovera.fr) a été mis en ligne le 16 août 2022. Son arborescence et son contenu ont fait l'objet d'une validation par les garants.

Il comporte 6 rubriques (une 7e rubrique, "Bilan" a été ajoutée lors de la publication du bilan des garants) :

- **Comprendre** : Le projet Hynovera / Le porteur de projet HY2GEN /Le site de Meyreuil Gardanne
- **S'informer** : La Commission Nationale du Débat Public / Les principes d'une concertation publique / Les garants
- **Les rubriques "Participer" et "Contribuer"**, destinées à permettre la participation du public, sont décrites plus loin (chapitre 3.3)
- **Aller plus loin** : Les documents de référence / Base documentaire / Transition énergétique : les politiques publiques / Glossaire. Différents documents de cette rubrique sont téléchargeables : dossier de concertation, synthèse, fiches thématiques...
- **Actualités** : Actualités (publications au fur et à mesure des "news" concernant le projet, reprises en home page) et Presse (revue de presse : les articles parus tout au long de la concertation, communiqués et dossier de presse).

## Les relations presse



**Une conférence de presse annonçant la concertation** a été organisée à la demande des garants le 7 septembre 2022 à Meyreuil.

12 journalistes étaient présents lors de la conférence et 15 articles annonçant la concertation ont été publiés.

Au total, durant la période de concertation, [24 articles sont parus](#) dans la presse écrite locale (en version papier et/ou digitale) telle que La Provence, Marsactu, La Marseillaise... permettant de couvrir l'ensemble de l'aire d'influence du projet. Le sujet a été traité à 3 reprises par la télévision et/ou la radio.

### 5.3 Le dispositif de participation du public

Différentes modalités, détaillées ci-après, ont été mises en œuvre pendant la période de concertation pour permettre la participation et l'expression du public.

#### Les réunions publiques

Conformément à la demande des garants, les réunions publiques ont été programmées différents jours de la semaine, toujours à 18h. Elles ont eu lieu alternativement à Meyreuil et Gardanne (communes visées pour l'implantation du projet).

Déroulé-type de chaque réunion :

- Accueil républicain par le maire de la commune (ou son représentant)
- Prise de parole des garants portant sur les règles d'une concertation sous l'égide de la CNDP
- Premier temps de questions/avis et réponses.
- Présentation par le porteur de projet d'Hynovera et de son contexte d'implantation.
- Second temps de questions/avis et réponses
- Interventions des experts/contributeurs invités
- Troisième temps de questions/avis et réponses
- Présentation du projet Hynovera selon la thématique de la réunion
- Quatrième temps de questions/avis et réponses
- Bilan « à chaud » des garants
- Annonce des prochaines réunions de la concertation

Lors de chaque réunion publique, le temps consacré à l'expression du public a été, à la demande des garants, au minimum égal au temps de prise de parole du maître d'ouvrage et des experts et contributeurs invités.

#### **Lundi 19 septembre - Meyreuil : Réunion de lancement, salle Jean Monnet au Plan de Meyreuil**

123 personnes présentes / cette réunion a duré 2h45.

*A cette occasion, Hélène Philip de Parscau, Responsable de la Mission Transition pacte Gardanne-Meyreuil à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence, a dressé à la tribune un panorama des enjeux liés au Pacte de Territoire. Etaient présents de nombreux riverains, constitués en association depuis 2003 (l'ALNP) et des représentants de CIQ. Des frustrations ont été exprimées concernant la commission Cadre de vie du Pacte de territoire. Au total, au cours de cette première réunion, 34 questions ont été posées au maître d'ouvrage et à la représentante de la préfecture. Plusieurs questions et avis ont été émis concernant les risques et les nuisances potentiels, et la possible indemnisation des riverains. Ont également été évoqués les matières premières et déchets, le trafic et les emplois. La réunion s'est terminée avec 60 participants. Dès cette réunion de lancement, des tracts « stop Hynovera » ont été distribués à la sortie.*

#### **Mardi 27 septembre - Gardanne : Réunion publique / table ronde « Politiques publique de transition énergétique : la production de carburants renouvelables pour l'aviation et le maritime », Maison du Peuple**

89 personnes présentes / cette réunion a duré 3h30. Plusieurs contributeurs étaient présents pour cette table ronde :

- Guillaume Caillou, adjoint chef de bureau, Ministère de la transition énergétique
- Florian Simatos, enseignant-chercheur à l'Isae-Supaéro et co-auteur d'un rapport sur l'impact de l'aviation sur le climat.
- Caroline Gibon, sous-directrice adjointe du développement durable, Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)
- Mathieu Trintignac, responsable environnement, Airbus Helicopters

- Emilie Espanet, directeur de projets stratégiques, CMA-CGM
- Yves Bidet, ingénieur retraité, FNE PACA
- Sylvain Angerand, coordinateur des campagnes, Canopée (non présent sur place, une vidéo pré-enregistrée a été diffusée).

Propos liminaires de M. Caillou sur les politiques publiques de décarbonation.

→ *Le public a largement interagi avec des avis et questions, à la fois sur les politiques publiques, l'opportunité de l'implantation sur le site proposé, l'usage des carburants renouvelables, l'avenir du maritime et de l'aviation, les impacts de l'utilisation de la biomasse forestière et de l'eau pour produire des carburants renouvelables.*

### **Mardi 4 octobre – Meyreuil : Atelier thématique « L'approvisionnement en biomasse forestière pour la production des carburants renouvelables Hynovera », Espace Lacroix, Salle Mistral**

89 personnes présentes / cette réunion a duré 3h. A la table des experts :

- Florent Bigo, directeur Fibois SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Christian Salvignol, directeur PEFC SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Olivier Gaujard, président Fibois SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Christian Wawrzyniak, chef du service régional forêt et bois SERFOB DRAAF PACA
- Nicolas Chéron, responsable commercial Bois ONF PACA
- Cécile Chery, directrice régionale adjointe, ADEME
- Sébastien Drochon, responsable marchés bois énergie, marchés trituration et bois d'œuvre, Coopérative Provence Forêt
- Bruno Fady, directeur de recherche à l'INRAE (unité de recherche écologie des forêts méditerranéennes)
- Thierry Gauquelin, professeur émérite Aix Marseille Université – OSU Pythéas, IMBE UMR CNRS-IRD-Université d'Avignon
- Denis Revalor, administrateur Forêt Méditerranéenne
- Jean-Luc Audibert, gérant de la société Dolza, représentant du bureau régional de l'UNEP

Florent Bigo, directeur de la Fibois Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a dressé un panorama de la forêt et des acteurs du bois dans la région, avant une intervention de Christian Salvignol, président de PEFC PACA, qui a présenté la certification. Les neuf autres représentants de la filière bois se sont présentés au public avant la mise en place d'un atelier demandé par les garants (et dont ils avaient défini la thématique) portant sur la question : « *Selon vous, en quoi l'approvisionnement d'Hynovera par des plaquettes de bois certifiées PEFC vous semblerait pertinent, ou non ?* »

→ *Les participants se sont installés autour de 10 tables (documentées) – une fiche explicative du déroulement des réflexions leur a été remise, ainsi que la possibilité de désigner un rapporteur par table. Chaque table a pu mobiliser un ou plusieurs experts selon les questionnements soulevés. Le principe de l'atelier n'a pas fait l'unanimité, une vingtaine de participants ont quitté la salle, mécontents du format proposé ou estimant « n'avoir rien à dire sur le sujet ». Cependant, avec l'appui des experts et des différents documents, les participants, par table, ont échangé pendant une heure, avant de restituer leurs avis et questions en format plénière.*

### **Mardi 11 octobre - Gardanne : Réunion publique thématique « Le projet industriel, ses impacts et ses risques », Maison du Peuple**

165 personnes présentes au début de la réunion / elle a duré 6 heures et s'est achevée aux alentours de minuit avec 44 participants. Les intervenants :

- Audrey Vartanian, adjointe au chef de l'Unité Départementale des Bouches-du-Rhône', Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'est exprimée au pupitre.

- Laurent Bournay, Responsable Conversion de ressources renouvelables en Liquides, Axens et Delphine Cahelo, Ingénieur expert en quantification des risques, Technip Energies, ont contribué à la table du maître d'ouvrage. Lors de cette réunion, le garant présent a demandé que toutes les questions du public soient prises et que les temps de parole du public ne soient pas limités, afin de laisser libre cours à l'expression du public.

→ 25 avis et questions ont concerné la représentante de la DREAL, sur différentes thématiques : les modalités d'autorisation, les dérogations accordées par la préfecture, la garantie de maîtrise des risques, l'avis de la DREAL sur le projet, les possibilités de recours citoyens, les moyens de la DREAL (personnel et contrôles), l'effet domino, la qualité de l'air et la santé, le bruit, les risques d'explosion, l'urbanisation et l'industrie, la mesure des impacts...

L'intervention du maître d'ouvrage sur le procédé industriel a été suivie de 54 questions et avis : le bilan carbone, le bilan énergétique, le volume desservi, les approvisionnements en électricité, biomasse et eau, le coût du projet, les liens avec GazelEnergie, l'actionariat d'HY2GEN, les retours d'expérience sur le prototype, le choix du site...

Les interventions de Laurent Bournay et Delphine Cahelo, sur les impacts et les risques, ont été suivies respectivement de 14 et 22 questions et avis (le bruit, les vibrations, les retours d'expérience du site pilote BioTfuel®, les études disponibles, les échéances pour les études d'impact et de dangers, l'urbanisation et l'industrie, la torchère, les risques étudiés, le périmètre de danger, la position et l'absence des politiques, les liens avec GazelEnergie, le choix du site, l'effet domino, l'impact de la concertation, l'approvisionnement électrique.

### **Jeudi 20 octobre – Meyreuil : Réunion publique « Projets alternatifs ou complémentaires et emploi, Espace Lacroix, Salle Mistral**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, les modalités avaient été fixées avec les municipalités, la CNDP et le maître d'ouvrage. Les réservations de salles avaient donc été définitivement validées à ce moment-là (et préparées des mois en amont). Constatant un intérêt croissant pour la concertation, le maître d'ouvrage a craint un dépassement de la jauge de la salle initialement prévue à cette date (aucune autre salle n'était alors disponible). Il a donc adapté la configuration de la salle en installant une zone annexe d'accueil du public, avec écran de retransmission, sonorisation et micro à l'extérieur, sur une terrasse couverte contiguë à la salle. Cependant, au début des propos introductifs, la jauge de 120 personnes assises était dépassée, des participants à l'intérieur de la salle refusaient de s'asseoir et d'autres personnes à l'extérieur voulaient entrer de force. La police municipale a dû intervenir et le maître d'ouvrage, à la demande des autorités municipales et avec l'accord des garants, a alors interrompu la réunion.

### **Mercredi 9 novembre - Meyreuil : Réunion publique thématique « Projets alternatifs ou complémentaires et emploi », salle Jean Monnet au Plan de Meyreuil**

380 participants / La réunion a duré près de 5 heures et s'est achevée vers 23h avec 80 participants. La jauge de la salle (350 personnes assises) étant dépassée au début de la réunion, il a été décidé avec l'accord des garants, par mesure de sécurité et afin que le plus grand nombre de participants puisse accéder à la salle, d'accueillir le public debout (jauge maximale de la salle dans cette configuration : 500 personnes). Les représentants de porteurs de projets alternatifs et complémentaires se sont succédé, avec après chaque intervention, des temps d'échange avec le public.

#### **Les contributeurs « projets alternatifs et/ou complémentaires » :**

- Collectif « stop au projet Hynovera » : Laëticia Dari et Claude Calvet ont présenté leur pétition et le projet alternatif citoyen,
- L'Association des Travailleurs de la Centrale de Gardanne (ATCG) a proposé son premier projet complémentaire de gazéification, qui pourrait s'implanter sur une autre partie de la Centrale à charbon en reconversion.
- Deux CIQ - Gardanne Est et Gardanne Ouest - et l'ANLP ont présenté un « projet citoyen alternatif » : ce projet est considéré comme alternatif car il viendrait s'installer sur l'ensemble des 77 hectares de la Centrale de Provence.

- L'ATCG a présenté son second projet d'unité de cogénération, également un projet complémentaire, les deux projets présentés par l'ATCG pouvant coexister avec Hynovera.
- Camille Jaffrelo, pour GazelEnergie, a fait un point sur la reconversion industrielle du site et son aménagement raisonné.

La seconde partie de la rencontre était consacrée à l'emploi. **Le contributeur « emploi »** : Philippe Commençais, directeur de l'agence Pôle Emploi de Gardanne

- Philippe Commençais a dressé un panorama de l'emploi sur le bassin Gardanne-Meyreuil-Aix. Le maître d'ouvrage a ensuite présenté de manière détaillée les emplois liés au projet Hynovera et les besoins en matière de formation.

→ *L'objet de cette réunion était de présenter les différentes alternatives au projet (y compris l'option zéro), les projets alternatifs ou complémentaires et l'emploi local. Un collectif « stop au projet Hynovera » s'étant constitué pendant la concertation, les garants ont demandé que ses représentants puissent également s'exprimer lors de cette réunion, ce qui a été accepté par le maître d'ouvrage. Après la présentation par le maître d'ouvrage des alternatives au projet Hynovera (suivie de 23 avis et questions : site Seveso, référendum, risques, emploi, matières premières...), les représentants des porteurs de projets alternatifs et complémentaires se sont succédé devant le public, avec après chaque intervention, des temps d'échange avec la salle. L'intervention du collectif « Stop au projet Hynovera » a été suivie d'une question concernant la sobriété/décarbonation. Le procédé de gazéification a fait l'objet de 7 interventions (procédé, financements, transports et pré-traitement des matières premières, liens avec la Centrale et les déchetteries locales, impacts, classement Seveso). Le projet citoyen a suscité 8 questions et avis : référendum, financements, désindustrialisation... 8 questions également sur le procédé de cogénération : stockages, matières premières, récupération de la chaleur fatale, besoins en chauffage et alimentation des populations, risques, devenir à long terme du projet... La représentante de GazelEnergie a été questionnée sur les thèmes du fonctionnement de la Centrale, du comité de suivi de site, de l'argent public reçu, des nuisances et des contraintes réglementaires. Les présentations concernant l'emploi, très tard dans la soirée, n'ont pas suscité de questions.*

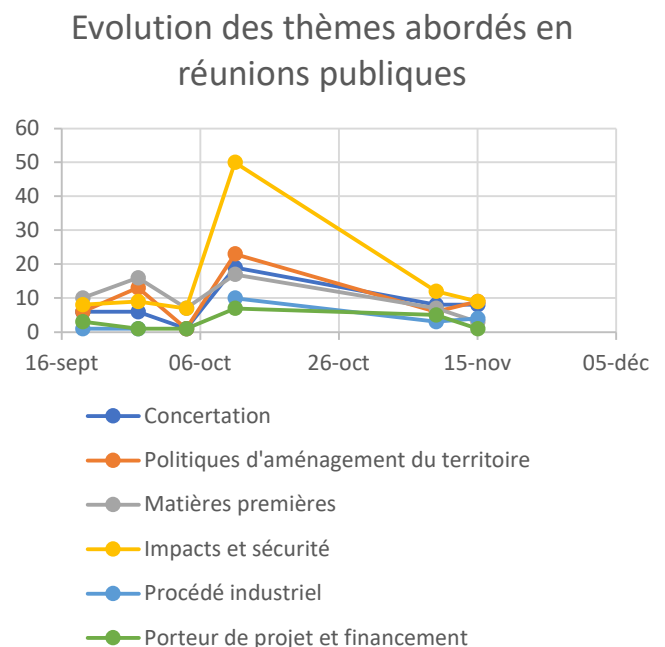
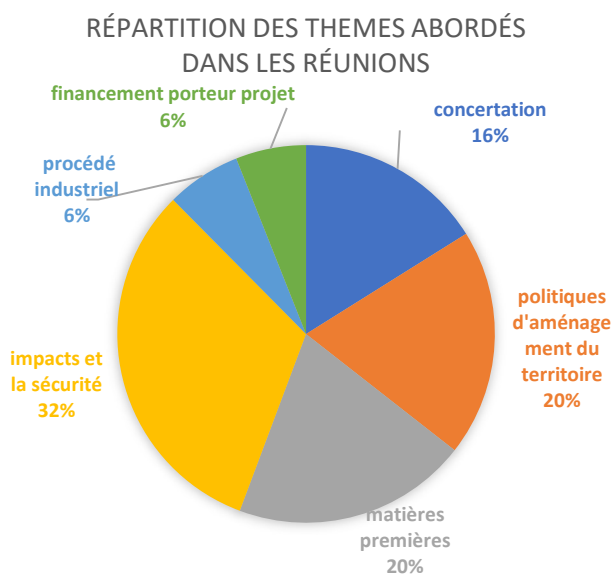
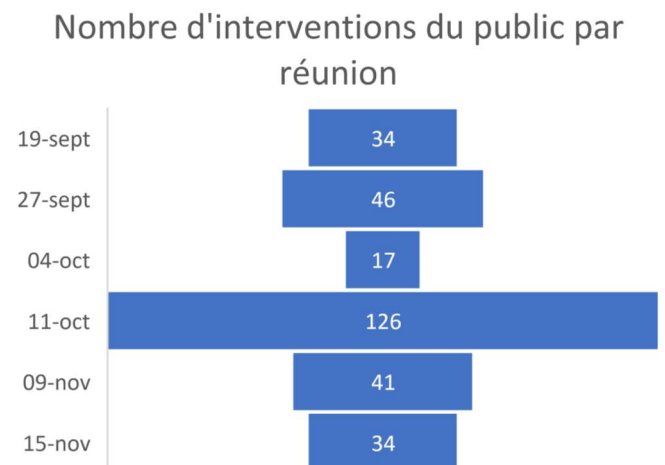
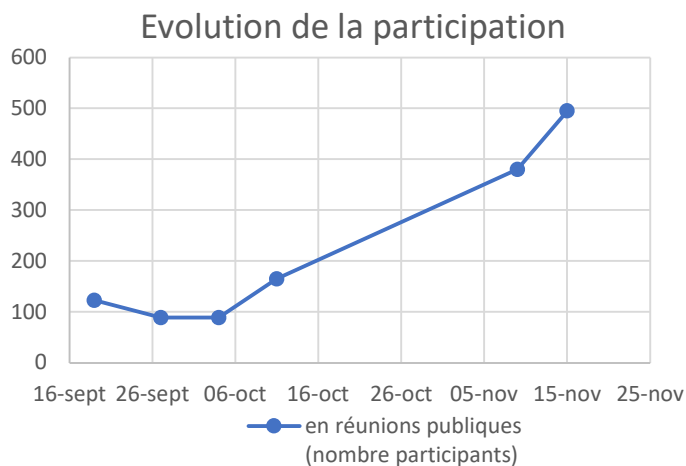
### **Mercredi 15 novembre - Gardanne : Réunion finale, Halle Léo Ferré**

495 participants / la réunion finale a duré 3h30. La réunion finale a été décalée en raison du report de la réunion précédente. Le lieu initialement prévu a également été modifié, à la demande du public, et avec l'accord de la mairie de Gardanne et du maître d'ouvrage. HY2GEN a donc communiqué via le site et de nouvelles affiches, pour informer le public des nouvelles date/lieu.

- Les 9 cahiers d'acteurs produits pendant la phase de concertation (et transmis au maître d'ouvrage à la date du 15 novembre 2022) et les autres contributions ont été présentés, avec, quand ils étaient présents, l'intervention de leurs auteurs concernant leur avis sur la concertation, et dans l'hypothèse où le projet Hynovera se poursuivrait, les suites qui selon eux pourraient être données à cette concertation.
- La parole a ensuite été donnée à Yannick Mathieu, délégué interministériel à l'accompagnement des territoires en transition énergétique, qui s'est exprimé pendant 1h30, répondant aux nombreuses questions des participants.

→ *Les interventions concernant les cahiers d'acteurs ont été suivies de 9 avis et questions. 19 questions ont été posées à Yannick Mathieu et au maître d'ouvrage sur différentes thématiques : les modalités d'instruction du projet, la possibilité ou non d'un référendum, les risques, la santé, la démocratie, la responsabilité des élus et promesses politiques, la localisation du projet, les ressources disponibles, les actionnaires, la communication, les alternatives techniques ou technologiques, l'emploi, le prix du foncier, les études d'impact indépendantes, le changement climatique, les modalités de construction de la ville, le démantèlement de la partie charbon et le réaménagement du site de la centrale de Provence.*

## L'évolution de la participation



Le thème qui a le plus suscité d'interrogations lors des réunions publiques concerne les impacts et la sécurité (32 %), viennent ensuite les politiques d'aménagement du territoire (20 %), puis les matières premières (16 %).

En cours de concertation, le porteur de projet a entendu les demandes d'ajustement des modalités de la concertation exprimées par le public et les garants. L'augmentation de la participation du public au fil de la concertation a également nécessité l'adaptation des lieux de réunion initialement prévus, et validés par la CNDP, en tenant compte de l'offre de salles disponibles.

La réunion sur les « projets alternatifs ou complémentaires et l'emploi » et la réunion de clôture ont ainsi été réorganisées pour permettre une participation du plus grand nombre. Cela a entraîné une modification de la date de la réunion de clôture communiquée par voie d'affichage et via le site internet (le 15 novembre au lieu du 9 novembre 2022).



## Les concertations mobiles

L'objectif des concertations mobiles était d'aller, en journée, à la rencontre de différents publics qui ne se seraient pas forcément déplacés lors des réunions publiques, afin de leur transmettre l'information concernant la tenue de la concertation et leur permettre de s'exprimer. Ont été choisis et validés par les garants et la CNDP : des pôles d'activités à des dates spécifiques d'événements, un lieu emblématique de la recherche dans la région, et le marché de Gardanne, très fréquenté par les habitants le vendredi et le dimanche matin.

### **Vendredi 9 septembre – Marché de Gardanne - 7h30-12h**

Des échanges intéressants et variés ont eu lieu avec un public essentiellement composé de retraités, touristes, jeunes actifs de passage, et de collégiens. Des commerçants locaux se sont aussi renseignés sur le projet. Au total, une quinzaine de personnes ont indiqué être déjà informées du calendrier de la concertation, notamment via l'article paru la veille dans la Provence. Vincent Delcroix, garant de la concertation, est venu constater le respect des modalités annoncées et le bon déroulement des échanges.

### **Mercredi 14 septembre – Technopole de l'Arbois – Aix-en-Provence, 11h-15h**

Ce sont près de 130 personnes qui sont venues se renseigner et poser des questions. Le public était principalement constitué des salariés des entreprises du Technopole, d'ingénieurs et de chercheurs, dont certains spécialisés en énergies, solutions innovantes, et d'étudiants. Vincent Delcroix, garant de la concertation, est venu constater le respect des modalités annoncées et le bon déroulement des échanges.

### **Judi 22 septembre – Pôle d'activités d'Aix en Provence – Les Milles, Journée de la Mobilité, 11h-14h**

Echanges avec environ 50 personnes dont certaines venues tout spécialement pour Hynovera, soit par intérêt pour le projet, soit parce qu'elles habitent à proximité, un public également de professionnels en lien avec la mobilité (thématique de la journée organisée par le pôle), des habitants de Gardanne, Meyreuil, Trets, des étudiants de l'ENTE, des ingénieurs travaillant au sein du pôle, des politiques, des personnes du service de la Métropole (voiries, mobilité...), des associations pour les mobilités vélo et voie ferrée... Vincent Delcroix, garant de la concertation, est venu constater le respect des modalités annoncées et le bon déroulement des échanges.

### **Judi 6 octobre – Association du Carreau de la Mine et du Pôle Sainte Victoire – Meyreuil, 11h-15h15**

L'organisation de cette concertation mobile a été mutualisée entre le pôle Sainte Victoire et le Carreau de la Mine à leur demande. Cela a permis de rencontrer 36 participants, professionnels venus du secteur géographique immédiat (Carreau de la mine) et élargi (jusqu'à Aix, St Cannat, Mirabeau...), entrepreneurs (menuiserie, aluminium, informatique), assureurs, banquiers, courtiers dans l'immobilier, membres du GEPA, du PSV, et riverains habitants, des avocats. Le public avait pour la majorité déjà pris connaissance du projet de la concertation et de ses modalités via le site internet.

### **Dimanche 9 octobre – Marché de Gardanne - 7h30-13h30**

Parmi les personnes rencontrées (environ 70), des Gardannais, mais aussi des habitants d'Aix-La Duranne, Fuveau, Meyreuil, Marseille... des retraités et des actifs d'horizons socio-professionnels variés (quelques cadres dans les domaines industrie ou énergie, des chômeurs, des médecins, des ouvriers), venus seuls, en couple et parfois en famille,

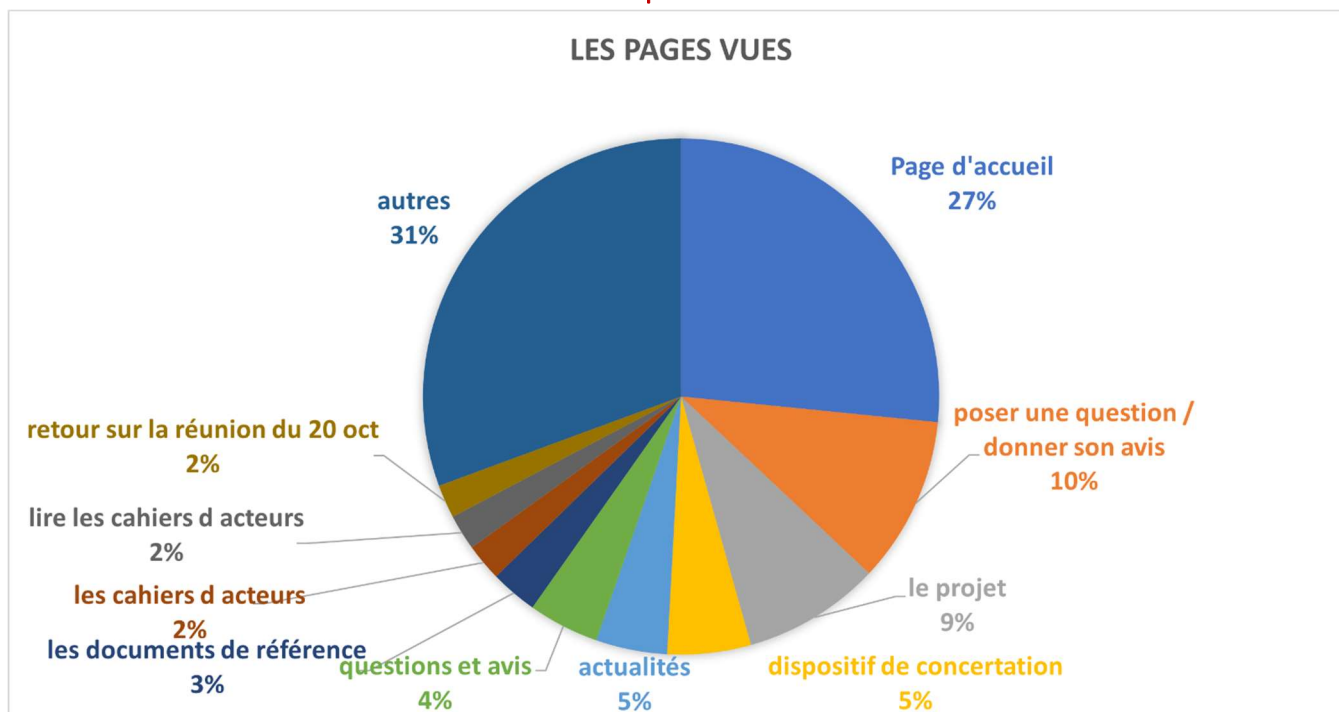
également des maraîchers présents sur le marché, des personnes travaillant ou ayant travaillé sur le site de la Centrale, des membres d'associations ou partis politiques (ADAVA, Parti communiste...). Ce même jour, des opposants au projet Hynovera avaient également installé un stand sur le marché. Vincent Delcroix, garant de la concertation, est venu constater le respect des modalités annoncées et le bon déroulement des échanges.

Depuis la saisine de la CNDP et jusqu'à la clôture de la concertation, les équipes du porteur de projet ont assuré une présence permanente.

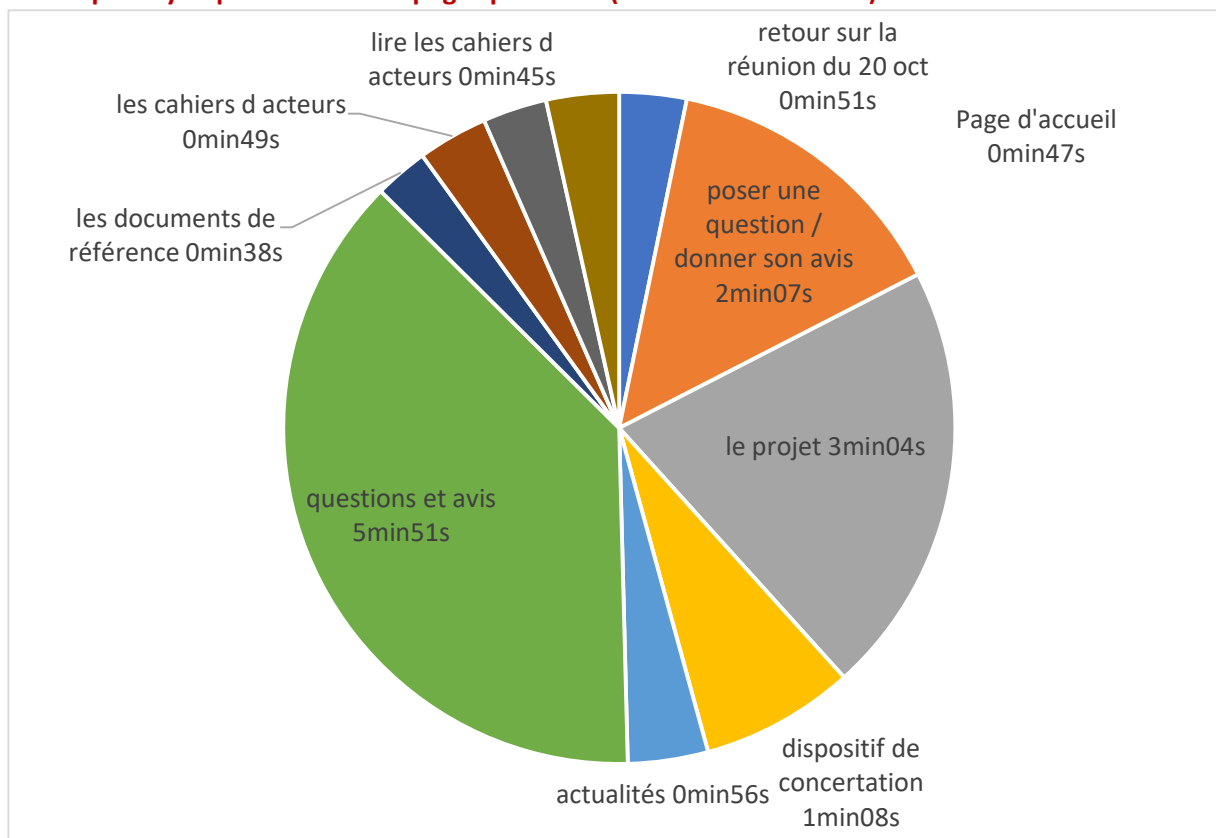
Cette mobilisation a permis d'atteindre les objectifs fixés avant le lancement de la concertation, c'est-à-dire :

- donner l'information de la tenue de la concertation sur le territoire,
- assurer la transparence vis-à-vis du public
- offrir à chacun l'accès aux données disponibles à ce stade du projet,
- ouvrir l'échange sur le projet de territoire
- permettre à un grand nombre de personnes peu familiarisées avec le sujet de se l'approprier.

## Le site internet de la concertation et ses espaces interactifs



Les pages les plus vues sont la page d'accueil (27 %), la page « Le projet » (9 %), et le formulaire « poser une question/ déposer un avis » (10 %).

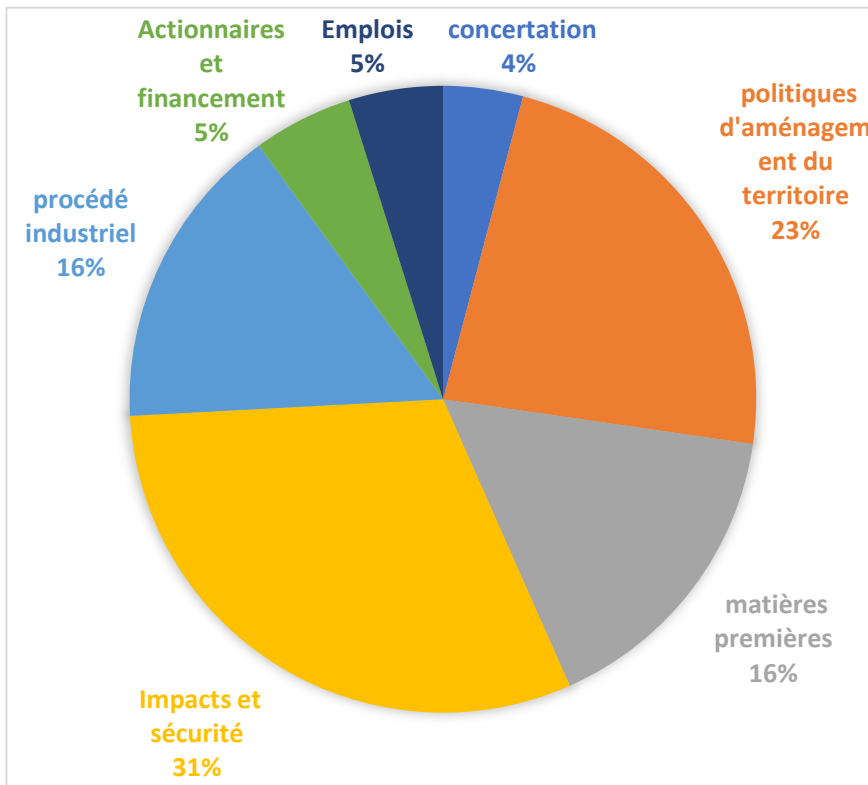
**Le temps moyen passé sur les 10 pages plus vues (minutes et secondes) :**

La page à laquelle les visiteurs ont consacré le plus de temps est celle des réponses aux questions et avis (en moyenne 5 minutes et 51 secondes), suivie de la page de présentation du projet (3 minutes et 4 secondes).

Du 19 septembre au 21 novembre 2022, **deux espaces interactifs du site de la concertation** ont été activés :

- **Participer** : cette page de présentation du dispositif de la concertation propose en sous-menu des fiches descriptives des réunions de concertation (lieu, date, thème), mises à jour après chaque événement avec le compte-rendu, le verbatim et le support présenté, ainsi qu'un rappel du périmètre de la concertation.
- **Contribuer** : ces formulaires ont permis aux participants de poser une question/donner leur avis, de déposer un cahier d'acteur ou un cahier de présentation d'un projet. Les réponses aux questions et avis ont été envoyées à chaque contributeur par mail et publiées dans cet espace, en mentionnant uniquement les initiales et la ville de résidence de chacun, afin que le public puisse en prendre connaissance. Les cartes T y ont été retranscrites, ainsi que les réponses apportées. Une autre page répertorie l'ensemble des cahiers d'acteurs reçus.

## Les thèmes des avis et questions :



Comme lors des réunions publiques, le thème qui a le plus suscité d'interrogations concerne les impacts et la sécurité (31 % et 32 %), puis les politiques d'aménagement du territoire (23% et 20 %), puis les matières premières (à égalité 16 % en réunions et sur le site). Les procédés industriels, en 4e position sur le site (16 %) n'ont en revanche concerné que 6 % des interventions en réunion.

→ Du 16 août au 4 décembre, le site a comptabilisé :

**4 228** visiteurs

**21 081** pages vues, soit 4,99 pages vues par utilisateur.

Le temps moyen passé sur le site par visite est de **3 minutes et 44 secondes**.

Mode de consultation : 2 547 connexions via mobile, 1 587 via un ordinateur et 96 via une tablette.

Au total, **467 avis** ont été déposés et **104 questions** posées via le formulaire dédié.

## Les cartes T

Pour permettre l'expression des publics ne disposant pas d'accès à internet ou n'ayant pas la possibilité de se déplacer aux réunions, 1 240 cartes T ont été mises à disposition dans les mairies et lors des concertations mobiles. Les cartes T étaient également disponibles à l'accueil lors des réunions publiques, et ont été disposées sur les 300 chaises de la Maison du Peuple de Gardanne, le 11 octobre lors de la réunion « Le projet industriel, ses impacts et ses risques ».

→ Le maître d'ouvrage a reçu 16 contributions via carte T. Elles ont été mises en ligne sur le site internet, avec les réponses données par le maître d'ouvrage, et leurs émetteurs ayant mentionné uniquement leur adresse postale ont reçu une réponse par courrier.

## Les cahiers d'acteurs

Le cahier d'acteur est une modalité d'expression dédiée aux personnes morales (collectivité territoriale, association, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public parapublic ou privé...). L'objectif est de proposer un format unique permettant à chaque structure, quels que soient son poids et ses moyens, de publier dans les mêmes conditions, un support porté à la connaissance du public et venant nourrir le bilan de la concertation. Les cahiers d'acteurs déposés doivent respecter les règles définies par la CNDP.

→ Au total, [11 cahiers d'acteurs](#) ont été déposés. En voici la liste, par ordre de dépôt sur le site :

- [FNE PACA](#)
- [GazelEnergie](#)
- [ALNP/CIQ Gardanne Ouest](#)
- [FNE 13](#)
- [Bouc-Bel-Air Environnement](#)
- [Corsica Ferries](#)
- [Aéroport Marseille Provence.](#)
- [Grand Port Maritime de Marseille.](#)
- [Collectif climat du Pays d'Aix.](#)
- [Air Corsica](#)
- [Union pour les entreprises des Bouches du Rhône \(UPE 13\)](#)

## Les cahiers de présentation de projets alternatifs/ complémentaires

Dès le début de la concertation et à la demande des garants, il a été proposé que les porteurs de projets dits « alternatifs ou complémentaires » au projet Hynovera puissent également s'exprimer et présenter leurs projets en séance publique. Un cahier de présentation a été reçu, celui du projet « citoyen » présenté lors de la réunion du 20 octobre.

### 5.4 En résumé : les chiffres-clés de la concertation

**1 740 personnes** ont participé aux **11 rencontres réunions publiques et concertations mobiles** (6 réunions publiques et 5 concertations mobiles). Certaines personnes ont participé à l'ensemble des rencontres

**261 interventions** du public en réunion publiques (questions et avis)

**4 228 visiteurs** sur le **site internet** pour plus de **20 000 pages vues**, **467 avis** déposés et **104 questions**

**948 dossiers de concertation** et **1 000 synthèses** ont été distribués

**2500 cartes T** ont été mises à disposition, **16 contributions** ont été reçues par ce biais

**11 cahiers d'acteurs** produits et diffusés

Lors de la réunion de clôture, **un questionnaire d'évaluation de la concertation** a été proposé par les garants, il a été complété par **279 personnes**.

La concertation est un processus itératif et dynamique. Les différentes rencontres ont permis aux participants de s'informer avec des données progressivement affinées, de comprendre les enjeux du projet et de s'exprimer via les différents canaux proposés.

La présence du maître d'ouvrage à l'ensemble des rendez-vous avec le public et la mobilisation d'experts ont illustré son engagement continu.

La transmission d'informations et les échanges constructifs ont enrichi le niveau de connaissance et de réflexion, y compris pour le porteur de projet (cf. les enseignements présentés ci-après).



## LES RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE AUX DEMANDES DES GARANTS

Dans leur bilan publié le 19 décembre 2022, les garants ont fait le constat d'une concertation qui a accueilli plus de public que pour d'autres concertations sur des thèmes similaires. Ils indiquent que le droit à l'information et à la participation a été respecté.

Ils demandent au maître d'ouvrage des précisions à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant selon eux pas trouvé de réponse. Celles-ci sont données ci-dessous.

### **1. Réaliser une version provisoire de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, la faire expertiser par un tiers sous la supervision de la DREAL et/ou par décision de la CNDP.**

Les études d'impact et de dangers provisoires seront disponibles en septembre 2023. Elles seront réalisées par les experts et seront accompagnées d'un avis émis par un organisme tiers agréé avant d'être soumises à la DREAL et aux services instructeurs de l'Etat.

### **2. Préciser les conditions de prélèvement en forêt et d'acheminement des plaquettes forestières, le cas échéant soumises à une expertise décidée par la CNDP. Préciser les conditions d'approvisionnement en eau de l'usine.**

Les modalités d'approvisionnement en biomasse sont en cours de révision en raison des modifications apportées aux procédés de production et à la capacité du projet. Du fait du changement de matière première décidée par le maître d'ouvrage, une nouvelle étude d'approvisionnement sera réalisée par un cabinet conseil forestier pendant les études de faisabilité et sera disponible en septembre 2023. L'approvisionnement en eau va être réévalué pour les mêmes raisons. Cependant, la ressource principale envisagée reste l'eau du Canal de Provence. Une étude conjointe avec la mine nécessitant une analyse de l'eau disponible sera réalisée afin de confirmer la possibilité de son utilisation dans les procédés. L'ensemble des études sur l'approvisionnement en eau sera disponible en septembre 2023.

### **3. Préciser les impacts de son alimentation électrique sur la sécurité de l'approvisionnement électrique régional et local.**

De la même façon, les modifications des procédés envisagées vont avoir pour conséquence une forte diminution de la consommation d'électricité du projet. Les précisions seront apportées avec les études de faisabilité et d'impact.

### **4. Pour les pouvoirs publics, préciser les conditions dans lesquelles pourrait intervenir une éventuelle participation publique au financement du projet.**

Les Ministres de la Transition Energétique, de l'Industrie et du Transport ont annoncé le 14 février 2023 la structuration d'une filière française de décarbonation du secteur aéronautique en lien avec les objectifs nationaux et internationaux de réduction de l'empreinte environnementale de ce secteur. D'après les pouvoirs publics, les carburants aviation durable permettront d'atteindre environ 50% des objectifs fixés à 2050 et les évolutions technologiques de réduction

des consommations de carburant représenteront 40% de ces mêmes objectifs. Le Maître d'Ouvrage suivra avec attention les décisions qui vont en découler.

Le projet Hynovera a reçu des subventions de la Région Sud pour 200.000 euros et de l'Etat pour le même montant via le Fonds Charbon pour la réalisation des études de faisabilité. Il est également lauréat de l'appel à projet de l'ADEME « développement d'une filière de production de carburants aéronautiques durables » pour la réalisation des études d'ingénierie de détail du projet sous forme de subventions et avances remboursables à hauteur de 6,4 millions d'euros (représentant un maximum de 50 % du montant des études). Pendant la réalisation des études de détail, le maître d'ouvrage candidatera à plusieurs programmes d'aides publiques aux investissements identifiés tels que :

- Futur AAP de l'ADEME pour la production de carburant aviation durables (lancement attendu avant l'été 2023)
- Fonds de Transition Juste
- Programmes européens tels que Innovation Funds.

#### **5. L'alimentation en eau du projet ne pourrait-elle pas être assurée par l'eau d'exhaure de la mine maintenant fermée ? Ou par l'eau traitée par la station d'épuration toute proche ?**

Cette suggestion très intéressante a bien été entendue et est actuellement à l'étude. Les résultats seront communiqués sur le site de la concertation à la page actualité.

#### **6. Quelle serait l'incidence d'une consommation électrique aussi importante sur la sécurité d'approvisionnement pour les autres consommateurs locaux ou régionaux ?**

Un électrolyseur est un équipement très flexible. Il peut donc ponctuellement ajuster sa consommation (et donc sa production) à la baisse ou à la hausse très rapidement (de l'ordre de quelques secondes). Il peut également démarrer et s'arrêter quasiment instantanément. L'opérateur du réseau électrique a mis en place des mécanismes d'ajustement afin de maintenir l'équilibre du réseau. Pour cela existe le mécanisme dit « d'effacement » auquel participera Hynovera. Ce mécanisme permet à RTE de demander aux consommateurs volontaires de réduire ou d'arrêter leur consommation d'électricité pendant quelques dizaines d'heures dans l'année – et dans la limite de leur engagement avec RTE - afin de soulager le réseau. L'activité d'Hynovera n'aurait donc pas d'incidence sur l'approvisionnement en électricité des riverains. Cependant, les décisions prises par le Maître d'Ouvrage vont fortement réduire le besoin en électricité du projet.

#### **7. Il faudrait vérifier la stabilité du sous-sol minier avant d'implanter ces équipements.**

Les études géotechniques font partie des études d'ingénierie et d'impact. Elles permettront de vérifier la stabilité du sous-sol.

#### **8. Au sein des terrains de la Centrale de Provence, ne serait-il pas possible de déplacer vers le sud le site d'implantation du projet, afin de réduire l'exposition aux risques des proches quartiers urbanisés de Meyreuil ?**

Le maître d'ouvrage travaille actuellement avec le propriétaire du site, GazelEnergie, pour relocaliser les installations et éloigner des limites de propriété les sources potentielles de risque du projet, dans le cadre de sa nouvelle configuration en cours d'étude.

#### **9. Quel serait véritablement le niveau d'exposition des riverains aux nuisances et pollutions, compte tenu d'affirmations floues du porteur de projet pendant la concertation, ainsi que de réponses imprécises aux questions posées sur le site Internet de la concertation? De même, l'absence de risques en dehors du périmètre des terrains consacrés au projet est-elle réelle ?**

Les réponses fournies par le maître d'ouvrage ont déjà été données, cf. la réponse en ligne à la question de MA, de Gardanne, le 30 octobre. Cependant les modifications substantielles du projet liées aux décisions du maître d'ouvrage font que la réponse à cette question n'a plus lieu d'être à ce stade et des précisions seront apportées lors de la concertation complémentaire.

Concernant la circonscription des risques au périmètre du projet, le maître d'ouvrage fait sien un des principes qui s'applique aux sites classés Seveso seuil haut : Comme l'impose la réglementation et comme cela l'a été exposé par la DREAL lors de la réunion publique du 11/10, toute conséquence d'un risque potentiel doit être circonscrit au périmètre du projet et doit prendre en compte les risques extérieurs connus afin de ne pas faire subir de risque à la population à proximité du projet. » Bien que le projet initial n'eût été classé que Seveso seuil bas et que la décision du maître d'ouvrage soit de faire évoluer le projet pour passer en dessous des seuils Seveso, il s'appliquera cette obligation, par principe de précaution et selon ses propres valeurs.

#### 10. L'approvisionnement des plaquettes forestières par voie ferrée est-il crédible pour ce projet ?

Oui, puisque comme expliqué en réunion de concertation, un essai concluant de livraison de biomasse au sein de la Centrale Thermique par la voie ferroviaire a été réalisé le 28 septembre dernier. La SNCF poursuit actuellement ses études. La remise en service du fret permettrait à la fois d'acheminer la biomasse et de livrer les carburants renouvelables, limitant ainsi les impacts générés par les transports routiers.

Recommandations des garants portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s	Réponse du porteur du projet	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements Pris
1. Présenter au public le plus en amont possible de l'enquête publique les résultats des expertises tierces portant sur l'étude d'impact, l'étude de dangers et le cas échéant sur l'approvisionnement forestier.	Le maître d'ouvrage présentera l'ensemble des éléments selon les modalités de concertation complémentaires actées avec la CNDP	3eme trimestre 2023	Cabinets conseils tiers et organismes experts tiers
2. Pendant la concertation complémentaire associer en outre le public sur les points suivants : approvisionnement en eau, impacts sur la sécurité de l'approvisionnement électrique régional et local, conditions d'une éventuelle participation financière publique au financement du projet.		A partir du deuxième trimestre 2023	Des réunions seront proposées aux élus et aux parties prenantes du territoire
3. Dans l'hypothèse où une autorisation préfectorale ultérieure serait accordée pour le projet, constituer si possible une commission de suivi de site (CSS) dès la phase de construction de l'usine et la réunir régulièrement.		Possible à partir du 2ème semestre 2026	Sous l'égide de la sous-préfecture



Les garants ont assorti leurs propos de plusieurs recommandations, reprises ci-dessous, et complétées des points de vue du maître d'ouvrage.

Recommandations des garants	Réponses du maître d'ouvrage
<p>Dans l'hypothèse où le porteur de projet confirmerait ses intentions d'implantation à Meyreuil, il devrait donc : Dès cette confirmation (a priori en janvier ou février 2023), indiquer dans quel délai il entend répondre avec précision et, le cas échéant, quelles variantes il entend étudier dans son étude d'impact. Rendre effective pendant la concertation complémentaire la présentation de ces précisions et de ces variantes éventuelles, y compris au sein de la version provisoire de l'étude d'impact.</p>	<p>Le maître d'ouvrage note ce point</p>
<p>Il conviendrait en outre de préciser, pendant la concertation complémentaire, comment serait traitée par les pouvoirs publics la demande d'une participation financière élevée (163 millions d'euros) à cet investissement.</p>	<p>Le maître d'ouvrage note ce point</p>
<p>Il conviendrait alors d'organiser assez rapidement une nouvelle réunion publique, afin que le porteur de projet et les pouvoirs publics présentent les réponses déjà apportées aux précisions attendues par le public, éventuellement les complètent, ou bien, en ce qui concerne les réponses aux demandes de précision formulées plus haut non encore apportées, en précisent le calendrier. Cette réunion serait aussi l'occasion de présenter le dispositif de tierce expertise indépendante envisagé par les actuels garants (voir plus loin), et de recueillir l'avis du public sur la suite à envisager pour cette concertation complémentaire (thèmes à traiter, modalités réunions et calendrier, etc.). Pour éviter tout malentendu, il convient de préciser que les questions liées aux politiques publiques justifiant le projet et à l'opportunité du projet, qui ont dominé la concertation préalable passée (y compris celles concernant les projets alternatifs), ne seraient pas inscrites à l'ordre du jour de cette concertation complémentaire. Le public serait en revanche de nouveau appelé à se prononcer sur l'opportunité du projet au cours de l'enquête publique qui suivrait.</p>	<p>Le maître d'ouvrage note ce point</p>
<p>En ce qui concerne les impacts et les risques, la défiance constatée du public vis-à-vis du porteur de projet, de ses prestataires ou ses conseils techniques, ainsi que vis-à-vis des services de l'État chargés de contrôler la rigueur de leurs études, ne va pas disparaître. La seule méthode imaginée pour permettre un minimum de dialogue, en particulier entre les riverains et le porteur de projet, serait de faire appel à une ou des expertises clairement indépendantes des intérêts jusqu'ici identifiés. Le recours à une tierce expertise est possible de la part de la DREAL au cours de l'instruction des études d'impact et de dangers, mais son financement par le porteur du projet serait mis en cause par le public. Ce ne serait pas le cas d'une expertise ordonnée et financée par la CNDP. Quelle que soit la ou les solutions retenues, il faudrait bien définir quelle serait la place du public dans ce dispositif. Les garants actuels suggèrent, à ce titre, de faire précéder la présentation au public à proprement parler d'une phase de clarification des controverses techniques animée par le (ou les) garant(s), avec la participation, par exemple, d'un délégué de chaque cahier d'acteur (ou assimilé). Le porteur du projet et ses prestataires, le ou les experts retenus et les services de la DREAL y participeraient également. L'objectif serait d'identifier les points techniques faisant clairement l'objet de désaccords argumentés, en réduisant les malentendus à un noyau minimal.</p>	<p>Cette proposition est transmise aux organismes cités.</p>
<p>En ce qui concerne l'approvisionnement en plaquettes forestières, il conviendrait tout d'abord de demander au porteur du projet de préciser son projet, resté jusqu'ici très général. Les points à traiter incluraient le périmètre de collecte, les conditions de récolte de transformation en plaquettes et de transport, la garantie de poursuite de l'affectation à la forêt des parcelles récoltées, les impacts sur la biodiversité et l'érosion, l'incidence du changement climatique (liste non limitative à ce stade). Une partie des réponses tient probablement dans les cahiers des charges et les modalités de contrôle des dispositifs de certification, qu'il conviendrait également de préciser. La culture forestière du public et du porteur de projet, limitée, conduirait à rechercher sur ces points une organisation</p>	<p>Cet approvisionnement est cours de modification, en raison d'une évolution de la législation et des décisions du maître d'ouvrage.</p>

<p>différente de celle qui avait été retenue au cours de la concertation préalable, qu'une partie du public n'avait pas estimée probante. Le recours à une expertise indépendante, ordonnée et financée par la CNDP, sur la base des précisions apportées par le porteur de projet, pourrait également être envisagé, avant d'ouvrir une nouvelle phase de dialogue entre le public, l'expert et le porteur de projet. Au cours de cette concertation complémentaire, il conviendrait bien sûr aussi de vérifier que le porteur du projet et les pouvoirs publics répondent bien à toutes les demandes de précision formulées dans ce document du maître d'ouvrage, auxquelles ils n'auraient pas déjà répondu en janvier ou février 2023, sur l'approvisionnement en eau et électricité du projet par exemple, etc. (voir plus haut).</p>	
<p>Dans l'hypothèse où le porteur projet confirmerait ses intentions, mais aussi dans l'hypothèse où il ne confirmerait pas ses intentions, les garants proposent cependant aux pouvoirs publics des recommandations, en conséquence du souhait de la CNDP de ne pas limiter le périmètre de la concertation au seul projet Hynovera. Ces recommandations concernent notamment la mise en œuvre du pacte territorial, l'objectif serait de mieux associer les riverains à l'examen des projets envisagés dans le cadre du pacte. A cet effet, il est proposé de réunir le comité de pilotage du pacte pour préciser les dispositions prises en vue d'associer plus étroitement les riverains à la gouvernance de la mise en œuvre du pacte territorial, afin de mieux tenir compte de la proximité de l'urbanisation, par exemple en systématisant en commission « cadre de vie » la présentation des projets envisagés.</p>	<p>Ce point ne concerne pas le maître d'ouvrage du projet Hynovera, mais les signataires du Pacte de territoire.</p>
<p>Il est également proposé de veiller à réunir régulièrement les commissions de suivi de site (CSS) du territoire (Alteo, GazelEnergie et centre de stockage de la Malespine).</p>	<p>Ces suggestions concernent les industriels cités.</p>
<p>Enfin les garants recommandent que tous les autres nouveaux projets donnent lieu à une concertation avec garant, si leur montant prévisionnel est supérieur à 300 M€ (article R121-2 et L121-8 du Code de l'environnement). Les autres projets d'une dimension significative feraient l'objet d'une concertation volontaire avec nomination d'un garant par la CNDP (L.121-16 et L.121-16-1 du Code de l'environnement).</p>	<p>Ce point ne concerne pas HY2GEN.</p>





Concertation sous l'égide de la CNDP



H Y 2 G E N  
F R A N C E